



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2017**

Date d'affichage : **12/07/2017**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.**

Etaient absents et représentés : **Michel FRAISSE représenté par Bruno BOITEUX, Stéphane FOURNIER représenté par Blandine AZE.**

Était absente : **Karine BEAUGIRAUD**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2017 est adopté par douze voix pour et deux voix contre.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 DM n° 5 – budget communal

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Travaux de voirie	243	2315		1 100.00
autres groupements, bâtiments et installations	284	2041582	1 100.00	
			1 100.00	1 100.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et deux abstentions des membres présents et représentés accepte de la DM n° 5.

I.1.2 Suspension des indemnités des Elus exercice 2017

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et deux contre des membres présents et représentés valide la suspension des indemnités du Maire et des Maires-Adjoints à partir du 1^{er} septembre 2017.

I.2 - PERSONNEL

I.2.1 Avenant au contrat de maintien de salaire

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant, pour un taux fixé au 01/01/2017 à 1.99%

I.3 VOIES ET RESEAUX

I.3.1 Raccordement au réseau électrique pour le dossier SAVY

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. SAVY, chemin de Font Côtes. La part communale est estimée à **3161.73 euros**.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de financement ci-dessus détaillé, décide de financer la part communale sur ses fonds propres et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

I.4 DOSSIERS JURIDIQUES

I.4.1 Saisine de la Cour d'Appel pour le dossier « CHARDON »

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et deux abstentions des membres présents et représentés autorise Maître DAYREM, avocat de la commune à relever appel du jugement dans le dossier CHARDON et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

I.4.2 Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur Le Maire expose que la Cour Régionale des Comptes a été saisie par la pairie départementale de l'Ardèche dans le dossier de l'école de musique et danse de l'Ardèche. La CRC a rendu en date du 28 août 2017 un avis qui doit être présenté aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes.

I.5 ILOTS PROPETE

I.5.1 Proposition de suppression d'un ilot de propreté

Monsieur le Maire explique que suite aux très nombreuses incivilités se produisant de façon régulière à l'ilot de propreté intercommunal situé aux 7 chemins, sur le territoire de la commune, les agents techniques municipaux sont appelés à intervenir désormais plusieurs fois par semaine.

Aussi, Monsieur Le Maire propose que cet ilot soit supprimé, dans le plus bref délai.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le principe de la suppression de l'ilot de propreté situé aux 7 chemins, et de mandater Monsieur Le Maire, pour effectuer toutes démarches auprès du S.I.R.C.T.O.M.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 30 OCTOBRE 2017 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Vu par nous,
Le 19 septembre 2017,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.

